



**COMMUNE DE  
MARTIGNY-COMBE**

Martigny-Croix, le 15 août 2014

## **Mise à l'enquête publique pour autorisation de bâtir**

L'Administration communale de Martigny-Combe soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

- M. et Mme Raphy et Madeleine Martinetti, Rue des Fontaines 10B, 1920 Martigny pour la construction d'une véranda sur deux niveaux et aménagements extérieurs sur la parcelle 240 du plan 3 au lieu-dit La Croix à Martigny-Croix, coord. 570412/103'946, propriété de la requérante, dossier déposé le 22.07.2014.
- M. Sébastien Dorsaz, Rte du Grand Verger 39, 1921 Martigny-Croix pour l'agrandissement de la villa sur la parcelle 1548 du plan 11 au lieu-dit Le Grand-Verger aux Rappes, coord. 569465/103'367, propriété du requérant, dossier déposé le 23.06.2014.
- MM. Alexandre et Jean-François Steffen, Natielaan 149, 8300 Knokke (Belgique) pour la réfection de la toiture du bâtiment no 1534 sur la parcelle 1680 du plan 12 aux Rappes, coord. 569441/103'547, propriété des requérants, dossier déposé le 06.06.2014.
- M. Pascal Lugon, Rte de la Fontaine 38, 1921 Martigny-Croix pour la pose de volets sur la parcelle 2799 du plan 19 à La Fontaine, coord. 569419/103'031, propriété du requérant et de son épouse Mme Anne-Christine Lugon, dossier déposé le 18.07.2014.
- Astéorswiss Sàrl, Rte du Fays 15, 1921 Martigny-Croix par g.pro architecture sa à Martigny pour la construction d'un chalet en résidence principale sur la parcelle 9010 (cadastre parcelle 157 du plan 71) au lieu-dit Glarier au Fays, coord. 568468/102'453, propriété de M. Pierre-Jean Mandran, dossier déposé le 12.06.2014.
- Mme Dominique Wagner, Rte de la Chapelle 24, 1926 Fully pour la réfection de la toiture sur la parcelle 11785 (cadastre parcelle 13 du plan 124) au lieu-dit Pierre-à-Damay aux Assets, coord. 571457/101'019, propriété de la requérante, dossier déposé le 17.07.2014.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des plans au bureau des services techniques communaux pendant les heures d'ouverture. Les observations et oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes sont à adresser par écrit à l'Administration communale dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale